

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: FLY TRAP

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0075

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0027842-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	2
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FLY TRAP
DCM Fly Trap
Fly bait
Fliegenfalle
Fliegenköder
Barrière Insect Green Fly Trap
Easy Fly Trap
Multicatch Fly Trap
Fly-Free Trap
Fly Bye Bye
Deco Vliegenva
Deco Piège à mouches
Vliegenva
Piège à mouches
Lokstof Flybottle refill
Attractif Flybottle refill
Fly bottle compleet
Fly bottle complet
Fly bottle lokstof
Fly bottle attractif
Terrace Flytrap groot
Terrace Flytrap big
Terrace Flytrap klein
Terrace Flytrap small
Flytrap groot
Flytrap grand
Flytrap klein
Flytrap petit
Vliegenzak
Poche-piège à mouches
Fly Giant

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Denka REGISTRATIONS bv
	Adresse	Gildeweg 37a 3771NB Barneveld Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0075	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0027842-0000	
Date de l'autorisation	12/09/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	03/12/2031	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Pelsis Belgium NV
Adresse du fabricant	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique
Nom du fabricant	Denka REGISTRATIONS bv
Adresse du fabricant	Gildeweg 37a 3771 NB Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Hanzeweg 1 3771 NG Barneveld Pays-Bas

Nom du fabricant	Agrisense Industrial Monitoring
Adresse du fabricant	Unit 1-4 Taffs Mead Road, Treforest Industrial Estate CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 1-4 Taffs Mead Road, Treforest Industrial Estate CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2328 - Œufs en poudre
Nom du fabricant	Schaffelaarbos B.V.
Adresse du fabricant	Industrieweg 20 3771 MD Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Industrieweg 20 3771 MD Barneveld Pays-Bas

Substance active	2329 - Saccharomyces cerevisiae (levure)
Nom du fabricant	Algist Bruggeman
Adresse du fabricant	Langerbruggekaai 37 9000 Gent Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Langerbruggekaai 37 9000 Gent Belgique

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Œufs en poudre		Substance active			59,8
Saccharomyces cerevisiae (levure)		Substance active	68876-77-7		25

2.2. Type de formulation

WP - Poudre mouillable

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif pour mouches (professionnel et non professionnel)

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Calliphora vicina
Nom commun: Mouches vertes et bleues
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Lucilia sericata
Nom commun: Mouches vertes et bleues
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Musca domestica
Nom commun: Mouches domestiques
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

A l'extérieur dans le jardin, autour des stabulations des animaux, autour des tas de compost, autour des décharges, autour des écuries,...

A l'intérieur dans des écuries bien aérées.

Méthode d'application: Remplissage dans un piège adapté

Méthode(s) d'application	Description détaillée: Remplissage dans un piège adapté
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Pour 30 grammes de produit, ajouter 900 mL d'eau. Pour 50 grammes de produit, ajouter 1500 mL d'eau. Dilution (%): Pour 30 grammes de produit, ajouter 900 mL d'eau. Pour 50 grammes de produit, ajouter 1500 mL d'eau. Nombre et fréquence des applications: Le produit commence à attirer les mouches 2 à 5 heures après la pose du piège et reste actif pendant 4 semaines ou jusqu'à ce que le piège soit saturé de mouches mortes. Dans le cas où plusieurs pièges sont nécessaires, assurez-vous qu'une distance minimale de 2 mètres est laissée entre 2 pièges.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	30 g ou 50 g d'appâts conditionnés en sachets hydrosolubles conditionnés en: - Pièges pré-appâtés (sac plastique jetable ou bouteille plastique réutilisable contenant 1x30 g ou 1x50 g d'appât). Le sac en plastique jetable est composé d'une combinaison de polypropylène orienté (OPP) et de polypropylène coulé (CPP) avec une fermeture en PP. La bouteille est en PET avec un bouchon en PP. Les pièges pré-appâtés peuvent être vendus séparément ou emballés dans une boîte en carton avec les quantités suivantes : 1, 2, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 14, 15, 16, 18, 20, 24, 25, 30, 36, 40, 42, 48, 50, 60, 96 ou 100 pièges/boîte. - Des emballages de recharge contenant: 30 g (1x30 g), 50 g (1x50 g), 60 g (2x30 g), 90 g (3x30 g), 100 g (2x50 g), 150 g (5x30 g ou 3x50 g), 300 g (10x30 g ou 6x50 g), 600 g (20x30 g ou 12x50 g), 1.2 kg (40x30 g ou 24x50 g), 2.4 kg (80x30 g ou 48x50 g), 4.8 kg (160x30 g ou 96x50 g), Emballé dans des boîtes en carton ou des seaux (HD)PE ou PP.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation
- Une fois que le piège est rempli d'insectes morts, il peut être retiré ou remplacé si nécessaire.
- L'effet résiduel dépend des conditions météorologiques qui peuvent influencer l'activité des mouches.
- L'appât est plus efficace lorsque les températures quotidiennes sont supérieures à 15°C lorsque les mouches sont les plus actives. Selon la météo, c'est généralement entre avril et octobre.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau avec de l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker à l'intérieur dans un endroit sec à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 40°C.
- Stocker à température ambiante.
- Garder l'emballage fermé.
- Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de conservation : 36 mois

6. Autres informations

-
